

Régulation du code de vie, les bonnes pratiques à considérer

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que chaque école élabore des règles de conduite et des mesures de sécurité faisant partie intégrante du code de vie (art. 76). Conformément à la loi, ce code de vie doit prévoir minimalement les trois éléments suivants :

1. Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
2. Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;
3. Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Le code de vie se situe au cœur du vivre-ensemble d'une école. Du code de vie découle un système d'encadrement nécessaire à l'obtention d'un climat sain et sécuritaire, propice aux apprentissages.

L'outil *Bonnes pratiques*¹ propose des pistes pour dresser un autoportrait et permettre à l'école de réguler ses pratiques. Les actions ici proposées ne sont pas exhaustives et cette grille ne constitue pas une évaluation.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la Loi sur l'instruction publique.

Date _____	
Personnes présentes et fonctions	

Légende	
À poursuivre	Nos actions sont satisfaisantes et nous continuons dans cette voie.
À bonifier	Nos actions nécessitent quelques ajustements.
À développer	Nos actions sont à venir.

IMPLICATION DU PERSONNEL DANS L'ÉLABORATION DU CODE DE VIE	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Une équipe de travail est mise en place et est représentative des membres de l'équipe-école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La direction d'école est présente à toutes les étapes de la mise en œuvre du code de vie (conception, diffusion, éducation, application et évaluation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une personne est désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux de l'équipe (porteur de dossier).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des mécanismes efficaces de diffusion de l'information sont prévus entre le comité et l'ensemble de l'équipe-école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Cet élément est :	Pistes pour développer
-------------------	------------------------

¹ Outil adapté par Priscilla Côté, conseillère pédagogique en prévention de la violence à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), Joanne Cyr, conseillère pédagogique pour les services de garde et de surveillance des dîneurs, Paula St-Arnaud, agente de soutien régional, Claudine Pelletier, personne-ressource au service régional de soutien et d'expertise pour les élèves en trouble de comportement (2015). Travaux inspirés des documents développés dans le cadre de la stratégie gouvernementale afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



BONNES PRATIQUES

Code de vie

CONCEPTION	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Dans un esprit de pratiques collaboratives, le code de vie a été élaboré avec la participation :				
*des membres du personnel de l'école (art.77);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
des élèves;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
des parents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le code de vie reflète les valeurs de l'école : les valeurs s'inscrivent en continuité avec le projet éducatif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les règles du code de vie sont :				
peu nombreuses;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
englobantes (peuvent s'appliquer à divers contextes : classe, moments de transition, cour d'école, service de garde, période du dîner, transport scolaire, etc.);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
énoncées de façon positive;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
exprimées au « je ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La raison d'être de chaque règle est précisée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les comportements attendus sont définis en fonction des règles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les « règles de classe » ou « règles de groupe » sont cohérentes avec les règles du code de vie de l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des interventions à la fois éducatives, logiques et conséquentes sont prévues pour les écarts de conduite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures de soutien et les sanctions disciplinaires prévues réfèrent à un modèle gradué, concerté, préventif et éducatif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des gestes de réparation sont prévus dans la gestion des comportements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des balises encadrent l'utilisation du retrait (retrait de classe, suspension interne, suspension externe).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

DIFFUSION-INFORMATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Des mécanismes ont été prévus pour diffuser le code de vie :				
aux membres du personnel (tous les membres du personnel connaissent le code de vie, le rôle et les responsabilités de chaque personne et ils se sont approprié les valeurs et les raisons d'être des règles);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*aux élèves , notamment lors d'une activité (formation sur le civisme) que le directeur de l'école organise annuellement en collaboration avec le personnel de l'école (art. 76);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
* aux parents , notamment, au début de l'année scolaire (art. 76);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
aux partenaires (chauffeur d'autobus et de berlines, brigadiers, intervenants de l'externe, entraîneurs, responsables d'activités parascolaires, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des moyens variés sont utilisés pour diffuser le code de vie (ex. : agenda, cahier du personnel, affiches, pictogrammes, portail de l'école, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les règles du code de vie sont accessibles et peuvent facilement être consultées par les membres du personnel de l'école, les élèves, les parents et les partenaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des moyens existent pour informer les nouvelles personnes (suppléants, spécialistes, partageantes, nouveaux élèves ou membres du personnel) du code de vie de l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les membres du personnel, les élèves, les parents et les personnes extérieures à l'école sont informés que le code de vie de l'école s'applique pour toutes les activités qui ont lieu dans le cadre scolaire (classe, service de garde, service de surveillance des dîneurs, sorties, activités parascolaire, transport scolaire, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



BONNES PRATIQUES

Code de vie

DIFFUSION-INFORMATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Les membres du personnel connaissent les interventions éducatives possibles (mesures de soutien et sanctions disciplinaires) à appliquer et ce, selon les écarts de conduite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les membres du personnel connaissent le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ÉDUCATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Les membres du personnel :				
agissent en modèle et rappellent aux élèves les valeurs, les règles ainsi que leurs raisons d'être et les comportements attendus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
enseignent explicitement les comportements attendus (ex. : mise en situation, démonstration par l'adulte, par les pairs, pratique guidée, renforcement, pratique dans différents contextes);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
font pratiquer les comportements attendus dans un contexte réel;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
font régulièrement des rappels des règles, des valeurs et des comportements attendus dans leurs interventions au quotidien;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
encouragent les comportements attendus par un renforcement positif;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sont centrés sur l'apprentissage et non sur la faute.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il existe un système de reconnaissance individuel et collectif à l'échelle de la classe et de l'école qui encourage l'effort et la réussite tant sur le plan personnel que sur le plan social ou académique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du soutien est offert aux élèves qui n'adoptent pas les comportements attendus (ex. : occasions de pratiques supplémentaires, différenciation des interventions, soutien individuel).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
De la formation et de l'accompagnement sont offerts aux membres du personnel sur les meilleures pratiques d'intervention (ex. : gestion éducative de la classe ou du groupe, surveillance active et bienveillante, collaboration avec les parents, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

APPLICATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Les membres du personnel :				
appliquent les principes d'une surveillance active et bienveillante : ponctualité, visibilité, positionnement et déplacement, rôle actif et bienveillant;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
interviennent en tout temps et en tout lieu lorsqu'un élève ne respecte pas le code de vie;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
appliquent de façon constante, juste et équitable les règles du code de vie; (l'application ne varie pas selon l'humeur ou le caprice de l'élève ou de l'adulte);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
savent faire une lecture juste des situations (indiscipline, conflit, violence, intimidation, incivilité, colère et agressivité);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
soutiennent les élèves dans leur démarche de résolution de conflits;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
appliquent les 4R (Réagir, Rassurer, Référer, Revoir) et activent le protocole prévu au plan de lutte lorsqu'ils sont témoins de violence et d'intimidation;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
interviennent de façon à prévenir une escalade de comportement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
appliquent le protocole-école établi lors d'une situation d'escalade de comportement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



BONNES PRATIQUES

Code de vie

APPLICATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
Les interventions sont déterminées après l'analyse d'une situation selon la durée, la fréquence, l'intensité et la légalité du comportement, l'âge de l'élève, son développement cognitif et social et ses besoins spécifiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'intervention amène l'élève à :				
développer des compétences qui lui permettront d'adopter et de maintenir les comportements attendus;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
maintenir de manière autonome les comportements attendus;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
se développer tout en préservant le lien d'attachement avec l'adulte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les interventions réalisées sont consignées selon les modalités prévues (ex. : suivi personnalisé par Internet (SPI), cahier de bord, agenda).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des mécanismes de suivi aux mesures de soutien et aux sanctions disciplinaires sont prévus, connus et mis en application.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les parents sont informés des écarts de conduite de leur enfant et l'information porte sur des faits observables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorsqu'ils font respecter les règles du code de vie, les membres du personnel peuvent compter, au besoin, sur l'appui et l'assistance :				
de leurs collègues;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
de la direction;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
des parents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

RÉGULATION - ÉVALUATION	Cet élément est :			Pistes pour développer
	à poursuivre	à bonifier	à développer	
* Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité (code de vie) proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des modalités sont prévues annuellement pour revoir et pour apporter des ajustements à la mise en œuvre des différentes étapes du code de vie (conception, diffusion, éducation, application et évaluation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les élèves respectent les règles :				
lors des moments de transition et des récréations;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
en classe;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
au service de garde;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
au service de surveillance des dîneurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
lors du transport scolaire;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
lors des activités parascolaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La mise en œuvre du code de vie permet de réguler les comportements entre les individus et favorise le vivre-ensemble et ce, dans le respect des rôles de chacun.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Commentaires :